



Beauregard, le 12 octobre 2020

POUILLY-FUISSÉ 1ers CRUS

Nous sommes très heureux d'annoncer la reconnaissance officielle par l'INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité) de 22 Climats accompagnés de la mention 'Premier Cru' qui pourront être adjoints à l'AOP Pouilly-Fuissé. Cet aboutissement de plus de 12 ans de travail est une joie profonde pour tous les producteurs de l'appellation. Rejoignant ainsi les autres vignobles bourguignons, qui bénéficiaient déjà de la hiérarchisation de leurs meilleurs Climats, c'est une nouvelle ère qui commence pour le Pouilly-Fuissé, et probablement pour le Mâconnais.

Le Comité National de l'INAO a approuvé, lors de sa séance du 3/09/2020, les 22 « 1ers Crus » ci-dessous (*en gras* : ceux où nous avons des vignes), qui représentent 194 ha, soit 24% des 800 ha de l'AOP, dont l'aire délimitée exclusive se situe sur les communes de Chaintré, Fuissé, Solutré-Pouilly et Vergisson.

Le nouveau cahier des charges de l'AOC prévoit des conditions de production plus restrictives pour les 1ers Crus, avec en particulier : un rendement maximum de 56 hl/ha, un repos du sol obligatoire de 3 ans entre arrachage et replantation, l'interdiction du désherbage chimique et un élevage au moins jusqu'au 1^{er} juillet.

A Chaintré : Aux Quarts (11.22 ha) – Le Clos de M. Noly (2.74 ha) – Le Clos Reyssier (8.68 ha) - Les Chevrières (11.36 ha).

A Fuissé : Le Clos (2.68 ha) – Les Brulés (0.83 ha) – Les Ménétrières (5.22 ha) – Les Perrières (5.79 ha) – Les Reisses (4.13 ha) – Les Vignes Blanches (19.13 ha) –

A Fuissé et Solutré-Pouilly : Vers Cras (23.19 ha).

A Solutré-Pouilly : Au Vignerai (18.67 ha) – Aux Bouthières (4.86 ha) - Aux Chailloux (6.74 ha) – En Servy (3.99 ha) – La Frérie (4.08 ha) – Le Clos de Solutré (4.40 ha) – Pouilly (19.37 ha) –

A Vergisson : En France (1.87 ha) – La Maréchaude (9.34 ha) – Les Crays (10.75 ha) – Sur la Roche (14.76 ha).



Bref descriptif du terroir et du style des 1ers Crus du Château de Beauregard et du Château du Clos

LES VIGNES BLANCHES (Fuissé)

Orientation Est, 290-360 m, pente 15-20%, sols bruns de pente, argileux assez profonds et calcaires à chailles. Vins fruités, séducteurs, fins et subtils.

LES MÉNÉTRIÈRES (Fuissé) (anciennement appelé « Les Insarts »)

Orientation Est/Sud-Est, 270-310 m, pente 10-15%, sols bruns d'argiles résiduelles peu épaisses, non calcaires, localement à chailles, très calcaires en profondeur, ainsi que sols calcaires issus des marnes du Dogger et sols bruns jaune caillouteux à chailles. Vins puissants, généreux, de garde.

LES REISSES (Fuissé) (anciennement appelé « Vers Pouilly »)

Orientation Est/Nord-Est, 265-300 m, pente 10-15%, sols bruns d'argiles résiduelles peu épaisses, non calcaires, localement à chailles, très calcaires en profondeur, ainsi que sols calcaires issus des marnes du Dogger et sols bruns jaune caillouteux à chailles. Vins précis, gourmands, harmonieux, de garde.

VERS CRAS (Fuissé et Solutré-Pouilly)

Orientation Est/Sud-Est/Nord-Est, 240-260 m, pente 0-10%, sols minces argileux, bien structurés, parfois peu calcaires en surface, caillouteux à très caillouteux, sur des calcaires blanc parfois crayeux, ou massifs et durs. Vins minéraux, salins et purs.

POUILLY (Solutré-Pouilly)

Orientation Est/Sud-Est, 260-360 m, pente 10-18%, sols issus d'argiles et de marnes du Jurassique, à dépôts caillouteux calcaires de pente, s'épaississant en bas de coteau. Vins de classe, gourmand, harmonieux, de garde.

LES CRAYS (Vergisson)

Orientation Sud, 320-400 m, pente 15-20%, sols bruns calcaires de pente, très caillouteux, profonds, non compactés sur argile bleue. Vins purs, cristallins, denses.

LA MARÉCHAUDE (Vergisson)

Orientation Sud, 270-310 m, pente 15-30%, sols bruns calcaires de pente, caillouteux, de profondeur variable, établis sur des calcaires recouvrant des marnes. Vins solaires, précis, charnus.